

**Bourse Direct**  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDORG AUDIT  
62, rue de la Chaussée d'Antin  
75009 Paris  
S.A.S. au capital de € 124 000  
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Bourse Direct

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Bourse Direct,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bourse Direct relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 26 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Evaluation des titres de participation de la société EASDAQ N.V.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant de M€ 1,196. Ce poste correspond à la détention de 8,30 % du capital de la société EASDAQ N.V.</p> <p>Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité de la société EASDAQ N.V. est estimée par la direction de votre société sur la base d'une évaluation multicritères, comprenant comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés fondée sur les prévisions de la société.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres pour les besoins du test de dépréciation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique) et dans la définition des hypothèses d'actualisation.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la société EASDAQ N.V. constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de la société EASDAQ N.V., nos travaux ont consisté principalement à analyser la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la direction pour l'estimation de cette valeur d'utilité.</p> <p>Ainsi, notre approche d'audit, avec des spécialistes en évaluation intégrés dans l'équipe d'audit, a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ prendre connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de la société EASDAQ NV approuvées par l'organe compétent ;</li><li>▶ comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;</li><li>▶ analyser la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation établies par la direction de votre société avec des données de marché ;</li><li>▶ recalculer les analyses de sensibilité effectuées par la direction et présentées dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels.</li></ul>

## Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 26 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bourse Direct par votre assemblée générale du 12 février 2009 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 2 novembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt et unième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.


Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 09 avril 2020

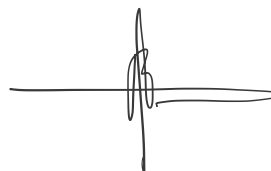
Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT



Christophe Chareton

ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller



# BOURSE DIRECT

## COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 13 939 297,00 euros  
Siège Social : 374 rue Saint Honoré 75 001 Paris  
RCS 408 790 608 Paris

**BOURSE DIRECT****BILAN ACTIF**

<b>(En euros)</b>	<i>Note</i>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, C.C.P.	3	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	3	-	-
Créances sur les établissements de crédit	3	801 637 463	594 930 879
Opérations avec la clientèle	11	15 120 088	20 541 198
Obligations et autres titres à revenu fixe			-
Actions et autres titres à revenu variable	4	145 757 401	115 441 576
Participations et autres titres détenus à long terme	5	1 195 847	1 070 847
Parts dans les entreprises liées		480 214	480 214
Immobilisations incorporelles	6	18 687 897	18 438 552
Immobilisations corporelles	7	1 828 977	1 724 232
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	14.4	1 057 935	350 992
Comptes de négociation et de règlement	8	23 058 135	15 568 976
Autres actifs	9	21 212 456	41 531 851
Comptes de régularisation	10	1 331 974	1 369 300
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 031 368 386</b>	<b>811 448 617</b>

**BILAN PASSIF**

<b>(En euros)</b>	<i>Note</i>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>PASSIF</b>			
Banques centrales, C.C.P.	3	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3	130 674 637	98 592 593
Opérations avec la clientèle	11	774 655 083	610 004 068
Dettes représentées par un titre	4	6 790 261	3 988 185
Autres passifs	12	28 333 878	28 708 806
Comptes de régularisation	12	1 244 423	879 491
Comptes de négociation et de règlement	8	26 072 763	5 685 061
Provisions	13	928 239	858 290
Dettes subordonnées		-	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	14	<b>62 669 102</b>	<b>62 732 123</b>
Capital souscrit		13 939 297	13 988 846
Primes d'émission		23 126 593	23 126 593
Réserves		1 399 032	1 399 032
Report à nouveau		22 821 834	21 894 843
Résultat de l'exercice		1 382 346	2 322 809
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>1 031 368 386</b>	<b>811 448 617</b>



**BOURSE DIRECT**  
**COMPTE DE RESULTAT**

<i>(En Euros)</i>	<i>Note</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Intérêts et produits assimilés		4 710 542	3 500 081
Intérêts et charges assimilées		-79 338	-190 818
Revenus des titres à revenu variable			-
Commissions (produits)		26 000 730	28 839 638
Commissions (charges)		-4 120 463	-4 296 095
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		2 522	-57 971
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		168 309	-332 928
Autres produits d'exploitation bancaire	16	1 149 756	1 403 218
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	15	<b>27 832 058</b>	<b>28 865 125</b>
Charges générales d'exploitation	17	-24 343 606	-24 397 006
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 449 956	-1 534 805
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 038 496</b>	<b>2 933 314</b>
Coût du risque	18	5 507	32 644
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 044 003</b>	<b>2 965 958</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	5 500
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>2 044 003</b>	<b>2 971 458</b>
Résultat exceptionnel	19	-10 168	-13 624
Impôts sur les bénéfices	20	-651 489	-635 025
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 382 346</b>	<b>2 322 809</b>
Résultat net par action		0,025	0,04
Résultat net dilué par action		0,025	0,04

## BOURSE DIRECT S.A.

### ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

#### **1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous. La société présente ses comptes dans le format requis pour les Entreprises d'Investissement (EI).

##### **1.1 Obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement correspondant à l'objet économique de leur détention.

Chaque catégorie de portefeuille suit la règle d'évaluation suivante :

- titres de transaction : ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et des pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés dans le cadre de cession des titres, est porté au compte de résultat.
- titres de placement : ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement. Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés.  
A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Le calcul tient compte le cas échéant des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.
- titres d'investissement : il s'agit de titres à revenu fixe que Bourse Direct a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels la société dispose de moyens lui permettant :
  - o soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt;
  - o soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## **1.2 Effets publics et valeurs assimilées**

Ce poste comprend les bons du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics émis en France, ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, dès lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la banque centrale du ou des pays où se trouve implanté l'établissement.

La valeur d'inventaire est déterminée par rapport au cours de ces bons, le jour de la clôture de l'exercice.

## **1.3 Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle comportent les créances vis-à-vis de sociétés liées ainsi que les créances de la clientèle. Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale après déduction des dépréciations économiquement nécessaires à la clôture de l'exercice.

La société applique les articles 2211-1 à 2231-5 et 2251 du Règlement ANC 2014-07 relatifs au traitement comptable du risque de crédit et distingue comptablement les encours sains des encours douteux ; lorsqu'un passage en perte est envisagé, du fait de la forte dégradation des perspectives de recouvrement, les encours douteux sont considérés comme compromis et identifiés en tant que tels.

## **1.4 Actions propres**

Au 31 décembre 2019, Bourse Direct détient 988 000 de ses propres titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit 1,77 % de son capital social. Ces titres sont affectés à l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition. La société détient par ailleurs également des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces derniers sont classés en titres de transaction et sont valorisés selon la méthode du FIFO.

## **1.5 Participations et autres titres détenus à long terme**

Il s'agit de titres ou de parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Les titres et parts sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés pour les ramener à leur valeur d'inventaire à la date de clôture. La valeur d'inventaire est déterminée par le biais d'une analyse multicritères : les principaux paramètres sont les perspectives de rentabilité et la quote-part de la société dans la situation nette.

## **1.6 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles, valorisées à leur coût d'acquisition ou de production, sont amorties ou dépréciées selon les critères suivants :

- les amortissements des logiciels sont calculés selon la méthode linéaire sur 3 ans ;
- les marques ne sont pas amorties.

Le fonds commercial, dont la durée d'utilisation est non limitée conformément aux critères définis dans l'article 214-1 du règlement ANC n°2014-03, est enregistré au coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition. Il fait l'objet d'une évaluation semestrielle de sa valeur d'utilité basée sur une méthode multicritères. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur ainsi calculée est inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développements technologiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 1 à 3 ans. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques sur la base d'une note technique. Les logiciels produits par la société sont immobilisés sur la base de leur prix de revient, déterminé à partir des temps passés et d'un coût horaire, et des factures reçues de prestataires externes, dès lors que le projet est identifié et fait l'objet d'un cahier des charges précis. L'amortissement de ces logiciels débute dès leur mise en service, et est effectué sur la durée d'utilisation prévue, n'excédant pas 3 ans.

## **1.7 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles brutes figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité, ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques sur la base d'une note technique. Ces durées sont principalement les suivantes:

	Nombre d'années
Agencements, installations des constructions	3 à 10
Installations générales	5 à 10
Matériel de bureau et informatique	2 à 5
Mobilier	5 à 10

## **1.8 Autres actifs**

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations et des amortissements économiquement nécessaires.

## **1.9 Comptes de négociation et de règlement**

Ce poste recouvre les comptes de négociation et de règlement qui enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte propre ou pour compte de tiers, dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées. Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Lorsque la date de transfert de propriété est postérieure à la date de négociation, les titres sont, dans l'intervalle, inscrits au hors bilan.

Les comptes de négociation et de règlement englobent également les opérations sur titres (coupons, souscription ...) échues et non encore dénouées (cas de certaines places étrangères).

## **1.10 Provisions**

Les provisions pour risques et pour charges, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

## **1.11 Indemnités de départ à la retraite**

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société sont évalués en application de la méthode préférentielle. Le calcul des engagements est fondé sur la méthode actuarielle. Selon cette méthode, le montant des engagements est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date de départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

Taux d'escompte :	0,60 %
Taux de mortalité :	TH/TF 2000-2002
Inflation :	2,00 %
Taux de rotation :	de 72 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les cadres et de 50 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les non cadres. 0% à partir de 56 ans.
Evolution future des salaires :	1,50 %
Charges patronales :	58,50 %
Age de départ à la retraite :	De 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut.

Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation. Le montant de cet engagement ainsi calculé est enregistré au passif du bilan dans le poste des provisions pour charges.

### **1.12 Reconnaissance des revenus**

Les revenus d'exploitation bancaire regroupés sous la rubrique "Commissions - Produits" sont essentiellement constitués par :

- les commissions et courtages,
- les revenus du SRD et du ROR,
- les droits de garde,
- les autres services offerts à la clientèle.

Ils sont reconnus sur la base du relevé des opérations de la période écoulée fourni par l'ensemble des intermédiaires négociateurs et teneurs de comptes.

Les frais de compensation, tenue de comptes et de négociation versés à l'intermédiaire qui exécute les ordres de clients sur le marché, ainsi que la rémunération des différents intermédiaires figurent en charges d'exploitation bancaire sous la rubrique "Commissions - Charges".

Les revenus connexes aux services d'investissement, correspondant aux activités suivantes qui se situent dans le prolongement des activités de Bourse Direct sont regroupés sous la rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire » :

- les rémunérations de comptes clients,
- les produits d'activités annexes,
- les autres produits financiers.

Les revenus de trésorerie sont reconnus sur la base du taux d'intérêt applicable à la date d'arrêté, compte tenu du fait que les placements sont maintenus jusqu'à leur échéance.

Le chiffre d'affaires est la somme des produits de commissions, des revenus connexes, des revenus de trésorerie ainsi que des gains sur opérations de portefeuille de négociation liés à l'activité clients.

### **1.13 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

### **1.14 Résultat net par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle. Le résultat dilué par action correspond à la division entre, au numérateur, le résultat net de la société avant dilution corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Des éléments dilutifs existent au 31 décembre 2019. Cf 14.3 et 14.4.

## **2. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

### 3. CAISSE, CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les comptes de banque et de caisse s'analysent comme suit :

(En euros)	Créances		Dettes	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Caisse		-	-	-
Banques centrales, CCP		-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-	-
Comptes ordinaires à vue	144 554 240	43 050 462	518 837	1 917 128
<i>Dont trésorerie propre</i>	7 079 082	11 516 732	-	-
Créances et dettes à terme	657 083 223	551 880 417	130 155 800	96 675 465
<i>Dont trésorerie propre</i>	34 389 652	21 632 338	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>801 637 463</b>	<b>594 930 879</b>	<b>130 674 637</b>	<b>98 592 593</b>

Bourse Direct place les fonds déposés par sa clientèle principalement sur des comptes rémunérés, dans le cadre de ses obligations réglementaires sur le cantonnement des actifs de la clientèle des entreprises d'investissement.

La trésorerie de la société, qui s'élève au 31 décembre 2019 à 41 468 734 euros est présentée sous cette rubrique, ainsi que dans les postes « obligations et autres titres à revenu variable » et/ou « Actions et autres titres à revenu variable (cf. note 4).

Au 31 décembre 2019, le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle est présenté sous la rubrique « Créances sur des sociétés liées » dans les autres actifs (cf. note 9).

Les dettes à terme d'un montant de 130 155 800 euros sont liées au financement des positions différées (SRD et ROR) de la clientèle de la société.

Ces créances sont mobilisables à tout moment ; les dettes ont une échéance inférieure à un an.

### 4. ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE ET DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE

Au 31 décembre 2019, les postes « Actions et autres titres à revenu variable » et « Dettes représentées par un titre » se composent de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Actions et autres titres à revenu variable (Actif) / Dettes représentées par un titre (Passif)	145 757 401	115 441 576	6 790 261	3 988 185
<i>Dont trésorerie propre</i>	-	9 651 680	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>145 757 401</b>	<b>115 441 576</b>	<b>6 790 261</b>	<b>3 988 185</b>

Les titres de transaction sont détenus dans le cadre de l'activité à règlement différé des clients de Bourse Direct. Au 31 décembre 2019, ce poste présente de façon décompensée les opérations selon qu'elles sont acheteuses ou vendeuses.

## 5. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Au 31 décembre 2019, Bourse Direct détient un investissement total de 1 195 846,64 euros dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 8,30 %.

Au 31 décembre 2019, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	9,65 %
Taux de croissance à long terme :	2 %
Durée de l'actualisation :	5 ans
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2019.

## 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.6, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2018	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2019
Marques et brevets	16 769	-	-	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	16 851 859	462 986	-	17 314 845
Fonds commercial	13 571 810	-	-	13 571 810
Immobilisations incorporelles en cours	3 232 399	1 099 525	-424 300	3 907 624
<b>TOTAL</b>	<b>33 672 837</b>	<b>1 562 511</b>	<b>-424 300</b>	<b>34 811 048</b>

(En euros)	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2018	Dotations	Reprises	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2019
Marques et brevets	-	-	-	-
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	15 234 285	888 866	-	16 123 151
Fonds commercial	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 234 285</b>	<b>888 866</b>	<b>-</b>	<b>16 123 151</b>

<b>Valeurs Nettes Comptables (En euros)</b>	<b>Valeurs Nettes Comptables 31/12/2019</b>	<b>Valeurs Nettes Comptables 31/12/2018</b>
Marques et brevets	16 769	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 191 694	1 617 574
Fonds commercial	13 571 810	13 571 810
Immobilisations en cours	3 907 624	3 232 399
<b>TOTAL</b>	<b>18 687 897</b>	<b>18 438 552</b>

Le poste « Fonds commercial » comprend les fonds de commerce acquis ou intégrés par Bourse Direct lors d'opérations de croissance externe. Cette clientèle est toujours exploitée par la société au travers de ses différentes marques.

Sur une base semestrielle, le fonds commercial fait l'objet d'une étude multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés ainsi que d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	9,18 %
Durée d'actualisation :	5 ans
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés:	entre 1 % et 6 % selon l'échéance.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de la première et troisième hypothèse est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de la quatrième hypothèse est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance du volume d'ordres ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

Les immobilisations en cours comprennent principalement des logiciels et développements informatiques en cours de réalisation par la société.

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.7, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

<b>(En euros)</b>	<b>Valeur brute au 31.12.2018</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Valeur brute au 31.12.2019</b>
Agencements, installations	129 236	-	-	129 236
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau informatique	5 810 570	298 878	-	6 109 448
Mobilier	9 400	-	-	9 400
Immobilisations corporelles en cours	-	366 955	-	366 955
<b>TOTAL</b>	<b>5 949 206</b>	<b>665 833</b>	<b>-</b>	<b>6 615 039</b>



(En euros)	Amortissements cumulés au 31.12.2018	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31.12.2019
Agencements, installations	113 074	5 218	-	118 292
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau informatique	4 104 805	555 245	-	4 660 050
Mobilier	7 094	627	-	7 721
<b>TOTAL</b>	<b>4 224 973</b>	<b>561 090</b>	<b>-</b>	<b>4 786 063</b>

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2019	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2018
Agencements, installations	10 944	16 161
Matériel de transport	-	-
Matériel de bureau informatique	1 449 398	1 705 765
Mobilier	1 679	2 306
Immobilisations corporelles en cours	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 828 976</b>	<b>1 724 232</b>

## 8. COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de négociation et règlement	23 058 135	15 568 976	26 072 763	5 685 062
<b>TOTAL</b>	<b>23 058 135</b>	<b>15 568 976</b>	<b>26 072 763</b>	<b>5 685 062</b>

Les comptes de négociation et de règlement résultent des opérations sur titres menées par Bourse Direct dans le cadre de son activité de compensateur-négociateur et constituent principalement des comptes de suspens techniques vis-à-vis du marché.

## 9. AUTRES ACTIFS

Ils s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations financières	256 422	217 769
Personnel	21 958	10 104
Etat et organismes sociaux	304 970	849 644
Débiteurs divers	2 027	827
Créances sur des sociétés liées	20 627 079	40 453 507
<b>TOTAL</b>	<b>21 212 456</b>	<b>41 531 851</b>

A l'exception des immobilisations financières, principalement composées de dépôts et cautionnements constitués dans le cadre des activités de la société, les autres actifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Au 31 décembre 2019, les créances sur des sociétés liées représentent le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle.

## 10. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

La nature des principales composantes de ces comptes de régularisation est précisée ci-dessous :

(En euros)	31.12.2019	31.12.2018
Charges constatées d'avance	916 069	916 292
<i>Maintenance informatique</i>	342 525	401 867
<i>Achat d'informations et de flux</i>	198 368	188 612
<i>Redevances – Licences</i>	305 382	263 013
<i>Divers</i>	69 795	62 800
Produits à recevoir	415 905	453 008
<b>TOTAL</b>	<b>1 331 974</b>	<b>1 369 300</b>

## 11. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actifs</b>		
Créances sur des sociétés liées	13 345 158	13 849 700
Créances clients	1 928 167	7 000 243
Dépréciation de créances douteuses	-153 237	-308 745
<b>TOTAL</b>	<b>15 120 088</b>	<b>20 541 198</b>
<b>Passif</b>		
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	133 196	220 199
Clients de la société de bourse	114 279	240 779
Avoirs de la clientèle	774 407 608	609 543 090
<b>TOTAL</b>	<b>774 655 083</b>	<b>610 004 068</b>

Ces créances et ces dettes ont une échéance de moins d'un an exception faite de créances clients d'un montant total de 153 237,63 euros au 31 décembre 2019.

Ces créances clients à plus d'un an sont considérées comme douteuses et font l'objet d'une dépréciation à 100 % pour la part non couverte par les garanties obtenues par la société lorsqu'une espérance de recouvrement existe ; dans le cas contraire, ces créances sont passées en perte (cf. note 18).

## 12. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres passifs et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs	2 215 163	1 809 455
Provision pour primes, congés payés et participation	964 059	1 071 731
Dettes sociales et fiscales	1 759 047	1 863 718
Dépôts de garantie clients	23 354 609	22 263 188
Créditeurs divers	41 000	1 700 714
<b>Autres passifs</b>	<b>28 333 878</b>	<b>28 708 806</b>
Charges à payer	1 229 600	817 091
Produits constatés d'avance	14 823	62 400
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 244 423</b>	<b>879 491</b>
<b>TOTAL autres passifs et comptes de régularisation</b>	<b>29 578 301</b>	<b>29 588 297</b>

Les autres passifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Les sommes présentées sous la rubrique « dépôts de garantie clients » correspondent aux sommes données en garantie par les clients dans le cadre de leur activité à règlement différé et sur les marchés dérivés.

## 13. PROVISIONS

Les mouvements de provisions se présentent comme suit :

(En euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice 2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant au 31/12/2019
			Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions:</b>					
- liées au personnel	25 000	-	-25 000	-	-
- liées aux litiges clients et autres	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions	35 000	-	-	-	35 000
<b>Sous total des provisions</b>	<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>-25 000</b>	<b>-</b>	<b>35 000</b>
Provision pour indemnité de départ à la retraite	798 290	94 949	-	-	893 239
<b>Total</b>	<b>858 290</b>	<b>94 949</b>	<b>-25 000</b>	<b>-</b>	<b>928 239</b>

## 14. CAPITAUX PROPRES ET PLANS DONT LE PAIEMENT EST FONDE SUR DES ACTIONS

### 14.1 Variation des capitaux propres

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 55 757 188 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune.

Au cours de l'exercice 2019, le capital social de la société a été réduit de 49 548,75 € suite à l'annulation de titres auto-détenus (cf 14.4)

En Euros	31 Décembre 2018	Affectation résultat 2019	Dividende versé	Opérations sur le capital	Résultat de la période	31 Décembre 2019
Capital social	13 988 846	-		-49 549	-	13 939 297
Prime d'émission	23 126 593	-		-	-	23 126 593
Réserves	1 399 032	-		-	-	1 399 032
Report à nouveau	21 894 843	1 203 701	20 582	-297 292	-	22 821 834
Résultat de la période	2 322 809	-1 203 701	-1 119 108	-	1 382 346	1 382 346
<b>Total</b>	<b>62 732 123</b>	<b>-</b>	<b>-1 098 526</b>	<b>-346 841</b>	<b>1 382 346</b>	<b>62 669 102</b>

### *Affectation du résultat 2018*

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2019, le résultat 2018 a été affecté de la manière suivante :

Distribution de dividende	1 119 107,66
Report à nouveau	1 203 700,85
	-----
	2 322 808,51

### *Affectation du résultat 2019*

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2020 d'affecter le résultat de la manière suivante :

Distribution de dividende	1 115 143,76
Report à nouveau	267 202,58
	-----
	1 382 346,34

### *Capital social*

Au cours de l'exercice 2019 une réduction de capital de 198 195 actions a été opérée ramenant le capital social 55 757 188 actions.

## **14.2 Plan d'options de souscription d'actions**

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

## **14.3 Plan d'attribution d'actions gratuites**

Le 21 juillet 2017, 750 000 actions nouvelles ont été octroyées à des salariés de la Société. Ce plan d'actions gratuites a été mis en place par le Directoire conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de la Société. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	11 mai 2016
Date des premières attributions au titre du plan	21 juillet 2017
Nombre total d'actions gratuites attribuées	750 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	21 juillet 2017
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes)	21 juillet 2019 21 juillet 2020 21 juillet 2021
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	21 juillet 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	oui
Conditions de performance de cours	2,20€

(au moins 10 séances de bourse consécutives dans les 12 mois précédant la date d'attribution)	
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	750 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	750 000
Nombre de collaborateurs concernés	13

#### 14.4 Actions propres

Au 31 décembre 2019, Bourse Direct détient 1 003 000 actions propres représentant 1,80 % du capital. 988 000 actions sont affectées à l'objectif d'annulation ; aucune dépréciation n'est à constater. La société détient 15 000 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en octobre 2018. Les variations enregistrées en 2019 sont les suivantes :

	Situation au 31/12/2018			Augmentations : Rachats			Diminutions: cessions / annulations			Situation au 31/12/2019		
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur
Actions rachetées avec objectif d'annulation	1,74	202 395	352 071,67	1,07	983 800	1 052 704,14	1,75	198 195	346 841,25	1,07	988 000	1 057 934,56
Immobilisations financières	1,74	202 395	352 071,67	1,07	983 800	1 052 704,14	1,75	198 195	346 841,25	1,07	988 000	1 057 934,56
Compte de liquidité	1,14	9 525,00	10 822,40	1,08	37 347	40 419,68	1,11	31 872	35 431,27	1,05	15 000	15 810,81
Titres de transaction	1,14	9 525	10 822,40	1,08	37 347	40 419,68	1,11	31 872	35 431,27	1,05	15 000	15 810,81
<b>TOTAL</b>	<b>1,71</b>	<b>211 920</b>	<b>362 894,07</b>	<b>1,07</b>	<b>1 021 147</b>	<b>1 093 123,82</b>	<b>1,66</b>	<b>230 067</b>	<b>382 273</b>	<b>1,07</b>	<b>1 003 000</b>	<b>1 073 745,37</b>

#### 15. PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 27 832 058 euros en 2019, à comparer à 28 865 125 euros en 2018, soit une baisse de 3,6 %. Les principales composantes du produit net bancaire sont les suivantes :

- des produits de commission qui s'établissent à 26 000 730 euros en 2019, contre 28 839 638 euros en 2018 ;
- des frais d'exécutions des transactions pour un montant de 4 120 463 euros en 2019, contre 4 296 095 euros au 31 décembre 2018 ;

pour un nombre total d'ordres exécutés de 3,0 millions contre 3,2 millions d'ordres en 2018, soit une baisse de 6,4 %.

Les autres revenus proviennent essentiellement de produits de trésorerie et de tenue de comptes. Les autres produits d'exploitation sont, quant à eux, présentés en note 16.

Le chiffre d'affaires s'élève à 31 370 140 euros en baisse de 6,1 % par rapport à 2018.

#### 16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les autres produits d'exploitation bancaire se décomposent comme suit :

(En euros)	2019	2018
Produits réalisés avec les sociétés liées	223 528	228 413
Autres produits	926 228	1 174 805
<b>TOTAL</b>	<b>1 149 756</b>	<b>1 403 218</b>

Les autres produits sont principalement constitués de prestations informatiques et de ventes d'espace publicitaire.

#### 17. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se composent comme suit :

<b>(En euros)</b>	<b>2109</b>	<b>2018</b>
Rémunération du personnel	5 975 936	6 528 327
Charges sociales	2 843 146	3 110 163
Impôts et taxes	1 108 175	1 291 178
Autres services techniques	8 926 891	8 212 197
Honoraires et frais annexes	1 281 524	1 187 467
Publicité, publications et relations publiques	1 512 022	1 578 357
Participation des salariés	-	-
Frais postaux et de télécommunication	319 254	329 162
Autres charges d'exploitation	2 376 658	2 160 155
<b>TOTAL</b>	<b>24 343 606</b>	<b>24 397 006</b>

Les principales charges générales d'exploitation de la société sont constituées de frais de personnel, pour un montant de 8 819 082 euros en 2019, contre 9 638 490 euros en 2018. En 2018, Bourse Direct avait dû faire face à des charges relatives à des litiges salariaux alourdissant les charges d'exploitation d'un montant net de près de 400 000 euros. Les charges sociales incluent un montant de 632 248 euros au titre des charges de retraite.

## 18. COUT DU RISQUE

Ce poste d'un montant de 5 507 euros en 2019, contre de 32 644 euros en 2018 est principalement constitué de dotations et de reprises de dépréciation de créances de clients.

## 19. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel d'un total de -10 168 € se compose notamment d'une perte exceptionnelle de 4,9 millions d'euros sur une créance litigieuse datant de 2007 couverte par un remboursement d'assurance de 1,5 million d'euros, ainsi que par une garantie signée avec sa maison mère en 2007 pour 3,3 millions d'euros. Ces éléments n'ont aucun impact sur le résultat de la société. Au bilan, les postes « Créances clients » (cf. note 11), « Autres actifs », et « Autres garanties reçues » en hors bilan (cf. note 21.1) ont été mouvementés pour respectivement -4,9, +3,3 et -4,8 millions d'euros.

## 20. IMPOT SUR LES BENEFICES

Bourse Direct constate au titre de l'exercice 2019 une charge d'impôt de 651 489 euros contre 635 025 euros en 2018. En 2019, la Société n'a pas constaté de Crédit Impôt Recherche.

Aucune charge d'impôt relative au résultat exceptionnel n'est à constater.

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale sur l'ensemble de sa comptabilité portant sur les années 2015 à 2017, ainsi que d'une revue des produits du CIR (Crédit d'Impôt Recherche) couvrant les années 2014 à 2017. La société a fait l'objet d'une proposition de rectification au titre de l'intégralité du CIR sur les 4 années contrôlées pour un montant global de 1,6 million d'euros qu'elle conteste dans son ensemble. Dans ce contexte, Bourse Direct n'a pas constitué de provision dans ses comptes au 31 décembre.

## 21. AUTRES INFORMATIONS

### 21.1 Engagements hors-bilan

(En euros)	31.12.2019	31.12.2018
<b>Engagements donnés</b>		
Titres en conservation	2 948 444 721	2 405 692 079
Titres à livrer	150 226 139	104 757 332
Garantie à 1ère demande donnée	-	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 098 670 860</b>	<b>2 510 449 411</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Titres à recevoir	136 157 590	100 713 683
Découvert autorisé des banques	-	-
Caution reçue sur découvert autorisé	-	-
Caution reçue sur garantie à 1ère demande	-	-
Autres garanties reçues de la clientèle	-	4 754 000
Autres engagements reçus	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>136 157 590</b>	<b>105 467 683</b>

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achats et de ventes de titres pour le compte des clients de la société.

### 21.2 Eléments de l'actif et du passif relatifs à des entreprises liées

Bourse Direct dispose d'une convention de cash-pooling avec VIEL & Cie avec un objectif d'optimisation de la gestion de la trésorerie.

### 21.3 Effectif

	2019	2018
Effectif à la clôture	105	113
. <i>Cadre</i>	86	89
. <i>Non cadre</i>	19	24
Effectif moyen	106	113

### 21.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire, se répartissent de la façon suivante :

(En euros)	2019
Conseil de surveillance	20 000
Directoire	387 730
<b>TOTAL</b>	<b>407 730</b>

Les membres du Conseil de surveillance indépendants perçoivent une enveloppe globale de jetons de présence d'un montant net de 20 000 euros.

Les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

## 21.5 Risques potentiels

Bourse Direct opère dans le secteur financier et fait l'objet d'une surveillance par les autorités de régulation prudentielle et de marché. Ainsi, des contrôles, pouvant déboucher sur des procédures, sont régulièrement diligentés au sein de la société dans le cadre de cette surveillance.

## 21.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés en 2018 et 2019 par la société à ses commissaires aux comptes sont les suivants :

	<i>Ernst &amp; Young Audit</i>				<i>Fidorg Audit</i>			
	Montant (€ HT)		%		Montant (€ HT)		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels</b>	<b>82 750</b>	<b>82 750</b>	<b>56%</b>	<b>56%</b>	<b>65 500</b>	<b>65 500</b>	<b>44%</b>	<b>44%</b>
<b>Autres services</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	<b>82 750</b>	<b>82 750</b>	<b>56%</b>	<b>56%</b>	<b>65 500</b>	<b>65 500</b>	<b>44%</b>	<b>44%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux</b>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	5 040	-	100%	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	<b>5 040</b>	-	<b>100%</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>82 750</b>	<b>87 790</b>	<b>56%</b>	<b>57%</b>	<b>65 500</b>	<b>65 500</b>	<b>44%</b>	<b>43%</b>

## 23 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K€	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dépréciation des prêts et avances aux filiales	Provision pour risques filiales	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par les sociétés au cours de l'exercice
				Brute	/ Nette							
EASDAQ NV	152 907	-148 925	8,30%	1 196	1 196	-	-	-	-	4 500	-1 022	-



## **24 – CONSOLIDATION DE BOURSE DIRECT**

Bourse Direct ne contrôle aucune filiale et n'établit par conséquent pas de comptes consolidés. La société est par ailleurs intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme - 75001 Paris, et dont la maison mère est Viel et Compagnie-Finance ; 23 Place Vendôme - 75001 PARIS.